

Guide de référence Parents



334, rue de l'Académie
Rosemère (Québec) J7A 3R9
Secrétariat : 450-621-2400

Service de garde : 450-621-2400, poste 23014

Courriel : alpha@cssmi.qc.ca

Table des matières

MOT DE LA DIRECTION.....	3
HORAIRE DÉTAILLÉ DE L'ÉCOLE	4
HORAIRE DU SECRÉTARIAT	5
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT	5
TRANSPARENT	5
PHOTOGRAPHIES SCOLAIRES.....	5
MATÉRIEL-ÉCOLE.....	5
SERVICE DE GARDE	6
VISITES À L'ÉCOLE	6
RETARD	7
ABSENCE DE VOTRE ENFANT.....	7
DÉPART AVANT LA FIN DES COURS.....	7
VOYAGE.....	7
FICHE SANTÉ.....	7
FORMATION DE GROUPES.....	8
CELLULAIRE, APPAREIL MOBILE ET ÉCOUTEURS	8
MALADIES.....	8
MÉDICATION	8
FERMETURE EN CAS D'URGENCE	9
COLLATIONS.....	9
HABILLEMENT	9
OBJETS PERDUS	9
LES RÈGLES DE VIE	10
TRANSPORT SCOLAIRE.....	10
DÉBARCADÈRE ET STATIONNEMENT	10
CANTINE.....	11
CALENDRIER SCOLAIRE.....	12

MOT DE LA DIRECTION

Chers parents,

Nous sommes heureux de vous présenter ce guide de référence, qui vous sera utile tout au long de l'année scolaire. Il constitue une ressource précieuse à laquelle vous pourrez vous référer en cas de questions.

Nous tenons également à rappeler que notre école repose sur des valeurs fondamentales : le respect, la bienveillance et la collaboration. Ces valeurs doivent être cultivées et mises en pratique au quotidien, tant entre les élèves qu'envers les membres du personnel. En travaillant ensemble, dans un esprit de respect et de soutien mutuels, nous contribuons tous à créer un environnement scolaire harmonieux et épanouissant.

Lorsque vous voulez discuter d'une situation en lien avec votre enfant, nous vous encourageons à communiquer avec l'équipe-école, tels que l'enseignant de votre enfant ou la direction, plutôt que de partager vos préoccupations sur les réseaux sociaux. Cela permettra d'éviter des malentendus entre la communauté et l'école.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration et vous souhaitons une excellente année scolaire.

L'équipe de direction

Jonathan Laflamme, Maryse Décary et Chantale Lauzon

HORAIRE DÉTAILLÉ DE L'ÉCOLE

POUR TOUS	
Arrivée des élèves et surveillance sur la cour	8 h 35 à 8 h 45
Avant 8h35, aucune surveillance n'est assurée ni dans la cour ni aux abords de l'école. Les élèves sont alors sous l'entière responsabilité des parents.	

PRÉSCOLAIRE		PRIMAIRE	
Période 1	8 h 50 à 9 h 50 (60 minutes)	Période 1	8 h 50 à 9 h 50 (60 minutes)
Période 2	9 h 50 à 10 h 50 (60 minutes)	Période 2	9 h 50 à 10 h 50 (60 minutes)
Récréation	10 h 50 à 11 h 10	Récréation	10 h 50 à 11 h 10
Période 3	11 h 10 à 12 h 10 (60 minutes)	Période 3	11 h 10 à 12 h 10 (60 minutes)
Dîner	12 h 10 à 13 h 30	Dîner	12 h 10 à 13 h 30
Récréation	13 h 30 à 13 h 50	Période 4	13 h 30 à 14 h 30 (60 minutes)
Période 4	13 h 50 à 14 h 50 (60 minutes)	Récréation	14 h 30 à 14 h 50
Période 5	14 h 50 à 15 h 50 (60 minutes)	Période 5	14 h 50 à 15 h 50 (60 minutes)
Déplacement, surveillance et départ des autobus	15 h 50 à 16 h (10 minutes)	Déplacement, surveillance et départ des autobus	15 h 50 à 16 h (10 minutes)
Départ des autobus		16 h	
De 12 h 10 à 13 h 25, la surveillance dans la cour est réservée aux élèves dîneurs seulement. Les élèves qui dînent à la maison doivent arriver à 13 h 25.			
Après 16 h, aucune surveillance n'est assurée dans la cour de l'école.			

HORAIRE DU SECRÉTARIAT

Le secrétariat est ouvert de 8h à 12h15 et de 13h15 à 16h15.

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Une bonne façon pour vous impliquer dans la vie scolaire de votre enfant est d'assister aux séances du conseil d'établissement en tant que membre parent ou membre du public.

Différents dossiers y sont présentés et discutés, notamment le projet éducatif, les règles de vie, les activités parascolaires, le budget de l'école et celui du conseil d'établissement. L'essentiel étant d'aborder les dossiers et de prendre des décisions dans le meilleur intérêt de l'ensemble des élèves.

Le conseil d'établissement est constitué de sept membres parents et de cinq membres du personnel de l'école et l'élection se fera lors de l'assemblée générale des parents.

La première assemblée aura lieu le jeudi 11 septembre à 18 h. Vous trouverez prochainement sur le site internet de l'école le calendrier des rencontres.

TRANSPARENT

Chaque mois, vous recevrez le TransParent notre *JOURNAL MENSUEL*. Il vous informe des dates importantes, des événements à venir, ainsi que des rappels et messages essentiels. Quelques minutes suffisent pour le parcourir et rester à jour sur les nouvelles de l'école!

PHOTOGRAPHIES SCOLAIRES

Les photographies scolaires auront lieu le vendredi 3 octobre 2025.

Il est essentiel que votre enfant soit préparé pour la photo dès son arrivée à l'école. Aucun appel ne sera autorisé à la maison pour demander un changement de tenue ou un accessoire.

Comme chaque année, tous les élèves seront photographiés par un photographe professionnel.

MATÉRIEL-ÉCOLE

Seulement une boîte à lunch, des lunettes de prescription, des souliers ou une clé de maison pourront être rapportés à l'école par un parent si votre enfant les a oubliés à la maison. Vous devez les déposer bien identifiés sur la table à l'entrée du secrétariat.

Pour tout autre objet ou matériel, sachez qu'aucun appel ne sera effectué en classe pour que votre enfant vienne les récupérer.

S'il s'agit d'un médicament qui a été oublié d'être pris à la maison ou qu'il doit être administré durant les heures de classe, vous devez le remettre au service de garde.

SERVICE DE GARDE

Le service de garde est ouvert de 6h45 à 17h45.

Horaire du service du midi : 12 h 12 à 13 h 27.

Technicienne responsable du service de garde : Mme Claire Bellemare

Classe principale, service de garde : Mme France Garceau

Courriel : sdg.alpha@cssmi.qc.ca

Nous vous prions de bien vouloir signaler toute absence ou modification concernant la fréquentation de votre enfant au service de garde par courriel au sdg.alpha@cssmi.qc.ca, et ce, jusqu'à midi. Veuillez y inscrire le **nom complet** de votre enfant et son **groupe**. Vous devez aussi ajouter l'enseignant de votre enfant dans l'envoi afin de l'informer.

Aucune modification ne pourra être effectuée à partir de midi.

Veuillez noter que les éducateurs du service de garde sont uniquement responsables des élèves inscrits au service de garde. Pour cette raison, nous demandons aux autres élèves non-inscrits de ne pas se joindre aux groupes du service de garde sur la cour. Les enfants qui dînent à la maison peuvent revenir sur la cour à partir de 13h20.

Veuillez noter que pour des raisons de sécurité, nous n'avons pas de micro-ondes à la disposition des élèves pendant le service du dîner.

Nous vous invitons à consulter le site internet de l'école pour davantage d'informations, au lien suivant : <https://alpha.cssmi.qc.ca/services/service-de-garde/>.

À noter, les élèves du service de garde ont priorité dans la cour d'école et dans les modules à la fin des classes. Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons d'utiliser ces espaces en dehors des heures du service de garde.

VISITES À L'ÉCOLE

Afin d'assurer la sécurité des élèves à l'école, nous demandons à tous les visiteurs de s'adresser au secrétariat et de ne pas circuler dans l'école sans autorisation. À la suite de l'autorisation, vous devrez porter un autocollant « visiteur » et signer le registre des visiteurs.

Si vous désirez rencontrer un enseignant, la direction ou tout autre intervenant, nous vous demandons de prendre un rendez-vous en téléphonant au 450-621-2400 et faire l'option 3. Aucune rencontre ne se fera sans rendez-vous.

À moins de circonstances très particulières, nous demandons aux parents qui viennent chercher leur enfant au moment des sorties, de les attendre à l'extérieur de l'école.

RETARD

Votre enfant doit être à l'heure en tout temps. Il doit arriver dans la cour entre 8 h 35 et 8 h 45.

À 8 h 45, la cloche sonne et les élèves entrent dans l'école. Après 8 h 45, votre enfant est en retard et il doit entrer par le secrétariat.

Si une situation exceptionnelle justifie un retard comme un rendez-vous médical, vous devez en aviser le secrétariat.

ABSENCE DE VOTRE ENFANT

Nous souhaitons vous rappeler que le moyen le plus rapide et efficace pour signaler l'absence de votre enfant est d'utiliser le portail parent. Ce système simple et pratique vous permet de notifier l'école en quelques clics, assurant ainsi une communication fluide et rapide.

Pour accéder au portail, il vous suffit de vous connecter avec votre identifiant, au lien suivant : <https://portailparents.ca/accueil/fr/>. Une fois connecté, vous trouverez une section dédiée aux absences où vous pourrez entrer les informations nécessaires.

Vous pouvez aussi appeler à l'école au 450-621-2400 et faire l'option 2.

Si votre enfant fréquente le service de garde, vous devez également les aviser.

DÉPART AVANT LA FIN DES COURS

Si votre enfant doit quitter l'école seul ou avec une personne autre que vous, nous vous demandons un billet signé de votre main en indiquant la raison du départ.

VOYAGE

L'enseignant(e) ne remettra ni travaux ni plan de travail à l'avance pour tout élève qui s'absente pour un voyage. L'enseignant(e) ne sera pas tenu d'offrir un service de récupération à son retour. En cas d'absence durant les examens du CSSMI ou du ministère de l'Éducation (MEES), la note sera de 0 selon les directives reçues par ce dernier.

FICHE SANTÉ

Il est important de remplir avec précision ce formulaire. Il contient des informations qui pourront être nécessaires en cas d'urgence. Tout changement relatif à ces informations doit être signalé à l'école. La personne à joindre en cas d'urgence doit être facilement accessible et disponible à l'intérieur de l'horaire de l'école. Toute l'information contenue sur cette fiche est protégée et accessible seulement aux personnes autorisées. Une mise à jour est essentielle lorsque vous changez d'adresse, de numéro de téléphone, de personne à contacter en cas d'urgence ou d'adresse courriel.

FORMATION DE GROUPES

Annuellement, les enseignant(e)s de l'école doivent procéder à la formation des groupes en vertu de plusieurs critères. Cette opération est réalisée avec la plus grande attention professionnelle, et ce, dans le meilleur intérêt des élèves. Ils investissent beaucoup de leur temps afin de former des groupes équilibrés. C'est pourquoi aucune demande particulière ne sera retenue.

CELLULAIRE, APPAREIL MOBILE ET ÉCOUTEURS

Le ministre de l'Éducation a interdit les téléphones cellulaires, les appareils mobiles et les écouteurs sur le terrain et dans l'école, sauf lorsque cette utilisation est requise pour l'un ou l'autre des motifs suivants : les modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant, l'état de santé d'un élève et les besoins particuliers d'un élève.

Il a donné la responsabilité aux directions d'établissement de mettre en place des règles pour faire respecter cette nouvelle réglementation.

Sachez qu'à l'école Alpha, le cellulaire ou tout autre appareil mobile sont interdits sur le territoire de l'école. Dès que l'élève arrive au débarcadère, le cellulaire doit être rangé dans son sac d'école et il ne doit pas le ressortir. Si l'élève sort son cellulaire, il sera averti par un membre de l'équipe-école. S'il persiste à le sortir ou à l'utiliser, le cellulaire sera confisqué et le parent sera contacté.

Il se peut que pour un projet technologique spécifique ou une activité spéciale en lien avec un cours, qu'il soit permis d'utiliser le cellulaire, un appareil mobile et des écouteurs. Si jamais cette situation se présente, vous serez avisé afin d'éviter la confusion.

MALADIES

Les enfants malades (fièvre, maux de cœur, maux de gorge) doivent être gardés à la maison. Dans un cas de vomissement, votre enfant peut revenir après 24h, si son état s'est amélioré. S'il est malade et qu'il débute une prise d'antibiotique, il pourra revenir après 24h si son état s'est amélioré. Quand un élève est malade à l'école, nous prévenons les parents ou la personne responsable en cas d'urgence afin qu'on puisse venir le chercher. Voici la liste des maladies infectieuses à déclaration obligatoire : conjonctivite, streptocoque du groupe A, pédiculose (poux), oxyurose (vers intestinaux) et coqueluche.

MÉDICATION

Aucune médication ne doit être en possession d'un enfant. Le parent doit compléter et signer l'autorisation prévue à cet effet. Tout médicament doit obligatoirement être identifié par une prescription médicale portant le nom de l'enfant, le nom du médicament, la posologie et la date d'expiration.

Lorsqu'une médication doit absolument être administrée à un enfant durant sa fréquentation du service de garde ou du service de surveillance du dîner, le médicament doit obligatoirement être remis en main propre à un membre du personnel du service de garde et conservé par ce dernier.

FERMETURE EN CAS D'URGENCE

Pour des raisons de force majeure (panne d'électricité, tempête...), il peut arriver que la direction générale du Centre de services scolaire décide de fermer l'école. Si la décision est prise avant le début des cours, vous serez informés sur le site internet du CSSMI (www.cssmi.qc.ca).

COLLATIONS

Aucun aliment contenant des noix ou des arachides ne doit être apporté à l'école. Au nom des élèves souffrant d'allergies sévères, nous vous remercions pour votre collaboration.

HABILLEMENT

Il est souhaitable d'avoir une paire de souliers ou d'espadrilles pour l'intérieur et une autre paire pour l'extérieur afin de garder l'école propre.

Afin de faciliter vos recherches si votre enfant perd un item, les vêtements d'extérieur et les bottes doivent être identifiés au nom de l'élève. Ne pas oublier de refaire l'opération aux changements de saison.

Pour la période hivernale, il serait souhaitable que votre enfant ait quelques vêtements de rechange (bas, mitaines, pantalons), particulièrement les petits du préscolaire et du 1^{er} cycle. Le port des bottes est obligatoire à partir de la première chute de neige, et ce, jusqu'à sa disparition. La direction fera les vérifications nécessaires sur les aires de jeux avant d'autoriser les chaussures au printemps.

On s'attend à ce que tous les élèves soient vêtus de façon convenable pour l'école.

Lors des cours d'éducation physique, les élèves qui ont leur cours dans le petit gymnase (préscolaire, 1^{re}, 2^e et 3^e) doivent porter en arrivant le matin des vêtements confortables : pantalon de jogging ou court (short) ainsi qu'un chandail à manches courtes. Les espadrilles sont obligatoires.

Les élèves qui ont leur cours dans le grand gymnase (4^e, 5^e et 6^e) peuvent arriver avec des vêtements confortables : pantalon de jogging ou court (short) ainsi qu'un chandail à manches courtes ou ils ont la possibilité de changer leur vêtement dans les vestiaires d'éducation physique. Les espadrilles sont obligatoires.

OBJETS PERDUS

Nous vous prions de bien identifier les vêtements, le sac d'école et tous les articles de votre enfant. Les objets perdus sont consignés dans l'entrée du service de garde. L'argent, les lunettes, les clés et les bijoux seront gardés au secrétariat. En aucun cas, les parents ne sont autorisés à circuler dans l'école pour chercher les effets de leur enfant.

Deux fois par année, l'école donnera les objets et les vêtements non réclamés à des organismes d'aide.

LES RÈGLES DE VIE

Les règles de vie sont consignées sur le site de l'école. Nous vous invitons à les lire avec votre enfant.

<https://alpha.cssmi.qc.ca/ecole/code-de-vie/>

TRANSPORT SCOLAIRE

L'établissement des trajets de transport scolaire et des arrêts d'autobus est de la responsabilité du CSSMI. Pour toute information relative à ces sujets, veuillez communiquer avec le Service du transport scolaire au (450) 974-2505 (du lundi au vendredi de 7 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h 30)

Il est de la responsabilité des parents de voir à ce que leur enfant adopte un comportement sécuritaire et adéquat à l'arrêt d'autobus ainsi qu'à bord de l'autobus. À ce sujet, vous pouvez consulter avec votre enfant le [Guide d'utilisation du transport](#).

DÉBARCADÈRE ET STATIONNEMENT

Parce que la sécurité est la responsabilité de tous !

Chaque matin et en fin de journée, il y a beaucoup de circulation aux abords de l'école. On avance, on recule, on se croise et l'on oublie que les enfants y circulent à pied. Nous vous invitons donc à la prudence en respectant bien évidemment les indications.

De plus, il est très important, pour assurer la sécurité et pour donner de bonnes habitudes à nos jeunes, que tous les piétons, grands comme petits, traversent dans la **zone piétonnière**. Merci pour votre grande collaboration !

Stationnement en arrière de l'école, réservé au personnel !

Merci de ne pas utiliser le stationnement du personnel comme débarcadère autant le matin qu'en fin de journée de classe pour déposer ou venir chercher vos enfants. C'est une question de sécurité !

Stationnement en face de l'école secondaire Hubert-Maisonnette

Le matin et à la fin des classes, il est **interdit** de se stationner en face de l'école secondaire Hubert-Maisonnette, car les voitures empêchent les autobus d'accéder à leurs places de stationnement dans le débarcadère.

CANTINE

Pas le temps, pas le goût, pas ce qu'il faut pour faire un lunch à votre enfant ? Pas de problème, un service de cantine est offert à l'école et il n'est pas nécessaire de commander à l'avance. Au jour le jour, chaque enseignante transmet à la cantine le nom des élèves qui désirent commander un repas du midi en remettant leur coupon prépayé. Si votre enfant n'a pas de coupons prépayés, il peut aussi payer en argent comptant le jour même.

Vous trouverez toutes les informations dans les documents envoyés dans le même courriel que ce guide.

Vous pouvez aussi contacter la cantine : 450 621-2400 poste 23017 entre 7 h et midi

CALENDRIER SCOLAIRE



Calendrier scolaire 2025-2026 École Alpha

JUILLET 2025						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	X	X	X	X	X	26
27	X	X	X	X		0

AOÛT 2025						
D	L	M	M	J	V	S
					X	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						6

SEPTEMBRE 2025						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				21

| | | | | | | |

OCTOBRE 2025						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	22

NOVEMBRE 2025						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						20

DÉCEMBRE 2025						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			15

| | | | | | | |

JANVIER 2026						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31
						20

FÉVRIER 2026						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					
						20

MARS 2026						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				17

| | | | | | | |

AVRIL 2026						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		
						20

MAI 2026						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						20

JUIN 2026						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				19

- Début / fin d'année scolaire**
- Journées pédagogiques, incluant *100e journée (26 janvier 2026)
 - ⊙ ⊙ ⊙ Journées pédagogiques qui seront retirées par ordre, s'il y a fermeture d'école
 - ◐ 1/2 journée pédagogique
 - ☆ Assemblée générale des parents (2025-09-11)
 - 📷 Photographie scolaire (date à venir)
 - Journée régulière de classe, mais considérée comme un LUNDI

- Congé
- ⊗ Fermeture estivale du CSSMI
- △ Semaine de relâche
- Fin d'étape (date à venir)
- Perution bulletins: au plus tard 10 juillet 2025, 20 novembre 2025 et 15 mars 2026
- A B Horaire établi sur 2 semaines

CSSMI

Mise à jour: 2025-05-15